

Sur la trace des produits phytosanitaires...

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ?

C'est un produit contenant de la matière active d'origine naturelle ou chimique, visant à protéger les végétaux, des organismes qui leur sont nuisibles (maladies, ravageurs) et à lutter contre les végétaux indésirables. Le produit phytosanitaire fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché définissant ses conditions spécifiques d'utilisation.

Le saviez-vous ?

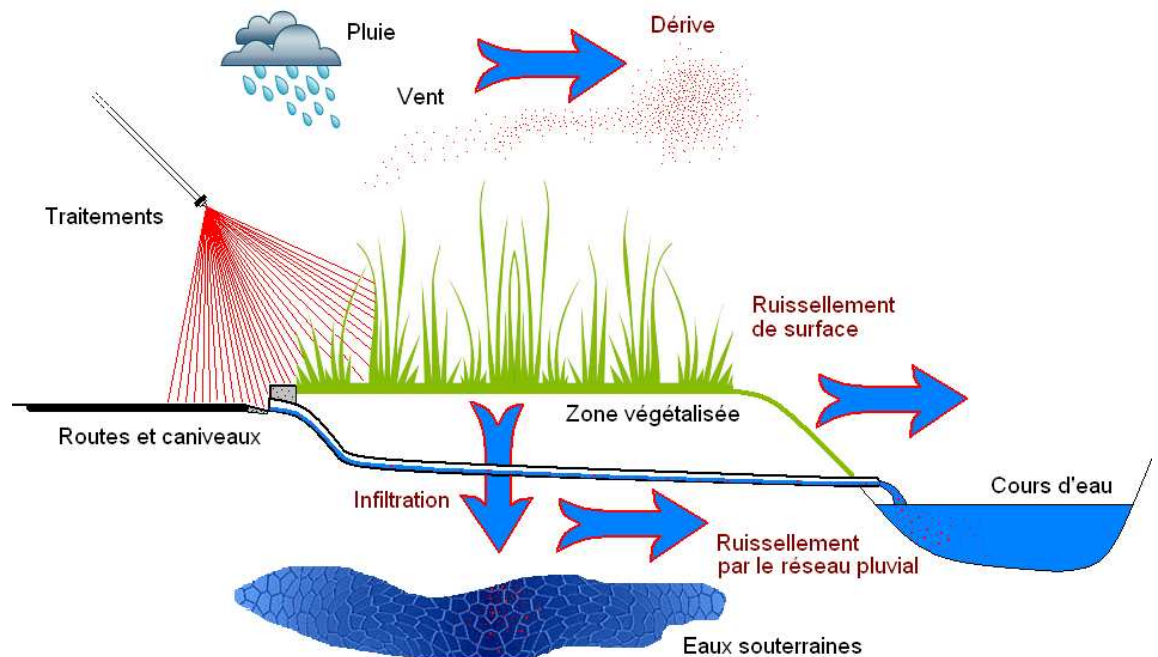
Il existe deux types de pollutions :

Les pollutions diffuses : elles proviennent de l'entraînement des produits épandus vers les cours d'eau ou les nappes souterraines dans des conditions normales de manipulation de l'utilisateur.

Les pollutions ponctuelles : elles sont en général liées à des erreurs, des négligences ou à des difficultés de manipulation. Elles peuvent arriver avant, pendant, ou après le traitement. Une mauvaise gestion des emballages des produits peut aussi être à l'origine de ces pollutions.

Pourquoi les retrouve-t-on dans l'eau et dans l'air ?

Plusieurs voies de contamination sont possibles :



La pollution de l'eau : en s'infiltrant dans le sol et par ruissellement, l'eau chargée de molécules actives de polluants gagne les eaux superficielles ou souterraines.

La pollution de l'air : des molécules de produits phytosanitaires peuvent arriver dans l'atmosphère, entraînées par le vent ou volatilisées par les températures élevées.

Les produits phytosanitaires sont également retrouvés dans les organismes vivants !

Le long d'une chaîne alimentaire le prédateur ingère les substances contenues dans ses proies et les accumule, on parle de bioaccumulation. Les surdosages sur végétaux et l'application à proximité des points d'eau, sur des sols imperméables ou en pente...ont un impact sur les êtres vivants.

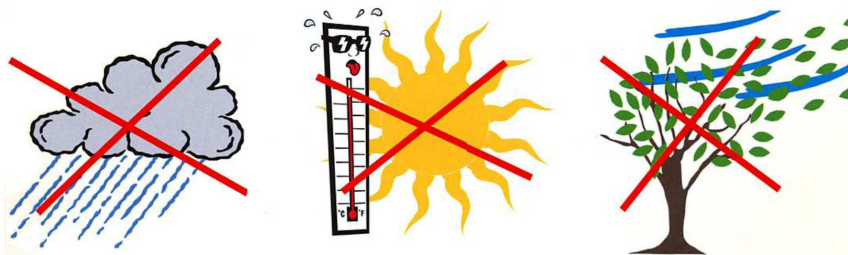
En effet, beaucoup de substances phytosanitaires ont tendance à se stocker dans les graisses. Ces toxines génèrent par la suite maladies, stérilité et malformations.



Agir et réagir pour une meilleure protection de l'environnement !

4 règles à respecter lors de l'utilisation de produits phytosanitaires :

- Respecter la dose homologuée, les conditions d'application et les règles de sécurité. Choisir un produit autorisé sur la culture et la cible. Tout figure sur l'étiquette, lisez-la attentivement !
- Protéger les zones sensibles : ne pas utiliser les produits à proximité des cours d'eau, des fossés, des caniveaux,...
- Tenir compte des conditions climatiques pour éviter la dérive, le ruissellement, la volatilisation.



- Préparer le mélange en surveillant le remplissage du pulvérisateur pour éviter les débordements. Ne pas vidanger le produit dans l'évier ni dans le caniveau, mais le diluer puis l'épandre sur la zone déjà traitée et appliquer les règles de sécurité.

Et si nous n'avions pas besoin de traiter !
Posons-nous la question...



Fredec Midi-Pyrénées
Tél. : 05.62.19.22.30
Zna@fredec-mp.com
www.fredec-mp.com



ADASEA du Lot (46)
Tél. : 05.65.20.39.30
www.adasea46.net

